

Oui ou non ?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **51 (1913)**

Heft 11

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 15 mars 1913 : Oui ou non ? — 24 janvier et 14 avril. — Les millions des pauvres (V. F.). — Le langage de l'oignon. — (Boutade). — Les vieilles chansons (Pierre d'Antan). — (Boutade). — Parallèle (Marthe Schenkel). — Apri le vote (Marc à Louis).

OUI ou NON ?

Désirez-vous que le 24 janvier soit choisi comme jour de fête nationale populaire et déclaré férié ?

Réponse par oui ou par non.

Le scrutin sera clos dimanche 16 mars et le résultat final en sera publié dans le numéro du *Conteur* du samedi 22 mars.

24 JANVIER ET 14 AVRIL

NOTRE plébiscite concernant le 24 janvier « férié » fait parler. C'est bon signe. Le patriotisme n'est pas mort, au contraire. Vivent nous !

Le vœu émis au Cercle démocratique par M. le professeur Paul Decker et dont le *Conteur* s'est fait l'interprète auprès de ses lecteurs, n'a pas, à proprement parler, d'adversaires déclarés. Il serait, en effet, téméraire de compter pour tels ceux qui n'ont pas encore pris position dans le débat. Personne, jusqu'ici, n'a dit catégoriquement être opposé à ce que le jour choisi pour célébrer notre fête nationale fût décrété « férié ».

S'il en est d'un peu froids, touchant cette proposition, leur excuse est très acceptable : ils estiment qu'il n'y a déjà que trop de fêtes et qu'il faudrait en supprimer plutôt qu'en ajouter. Leur avis est le nôtre. Et si nous nous sommes des deux mains associés au vœu de M. Decker, c'est que nous espérons bien que quelques-unes de ces fêtes banales, qui n'ont aucune raison d'être, qui ne sont qu'une simple occasion de chômage et de « ribote » céderont le pas à l'une des rares fêtes que puissent célébrer, dans un même esprit de patriotisme et de concorde, tous les Vaudois, à quelque parti, à quelque confession qu'ils appartiennent et quel que soit, dans l'échelle sociale, l'échelon, du bas, du milieu ou du faite, sur lequel ils sont perchés, si nous osons ainsi dire.

Et peut-être les autorités cantonales et communales pourraient-elles justement prendre occasion de cette consécration officielle de notre fête nationale vaudoise pour tenir rigueur à certaines de ces réjouissances sans rime ni raison, qui trouvent prétexte dans les événements, dans les circonstances les plus insignifiantes, les moins plausibles, souvent, et qui, par ce fait, pullulent en notre beau pays.

Où les avis diffèrent, nous l'avons dit, c'est sur la date de cette fête nationale. Les uns se prononcent résolument pour le 24 janvier, qui est vraiment la date de notre émancipation de l'austère tutelle de LL. EE. Les seconds, fidèles à la tradition officielle, donnent la préférence au 14 avril, date de l'entrée du Pays de Vaud,

comme « canton », dans la Confédération suisse. Les deux avis se peuvent fort bien défendre et sont également respectables.

Nous avons déjà dit, au début de la campagne, les raisons qui nous ont convaincus en faveur du 24 janvier. Nous les maintenons et sommes heureux de voir cet avis partagé par la majorité des personnes qui ont répondu à notre plébiscite.

Les événements du 24 janvier 1798 sont beaucoup plus populaires que ceux du 14 avril 1803. Ces derniers, en effet, ne sont, en quelque sorte, que la consécration « officielle » des premiers.

Toujours l'anniversaire du 14 avril a eu un caractère officiel et jamais plus, sans doute, ce caractère n'a été si manifeste que lors de la célébration solennelle du centenaire de ces deux événements patriotiques, en 1898 et en 1903.

Ce caractère officiel ne serait-il pas peut-être l'une des raisons pour lesquelles la célébration populaire de l'anniversaire du 14 avril ne s'est point maintenue et pourquoi la fête ne consiste plus, aujourd'hui, qu'en une salve de 23 coups de canon, tirée par ordre du gouvernement, à la capitale, à l'aube de ce jour, et qu'en quelques banquets et réunions dans les cercles politiques ? Pour la majorité des citoyens, le 14 avril passe inaperçu.

On aurait, nous en avons le sentiment, plus de mal à restaurer, dans le sens d'une fête « de tous » la célébration du 14 avril, qu'à créer de toutes pièces une fête nationale du 24 janvier, de caractère surtout populaire. Cela sans préjudice, naturellement, des manifestations accoutumées du 14 avril, officielles et autres, qui ne feraient nullement double emploi avec les premières.

Mais, une fête nationale ne peut être vraiment populaire que si tous les citoyens ont possibilité de s'y associer. Pour cela, il faut que ce jour soit décrété « férié », par l'Etat, que l'on ferme, sous réserve des licences accordées pour d'autres jours semblables, études, bureaux, ateliers, magasins, écoles. On met souvent, pour de moins bonnes raisons, la clef sous le paillason.

Voici les nouvelles lettres qui nous sont parvenues à ce sujet.

« Lausanne, 8 mars 1913.

« Mon cher *Conteur*,

« Veuillez me compter au nombre des adhérents à l'idée de fêter le 24 janvier à titre de *Fête nationale vaudoise*.

« Je serais partisan de deux fêtes, l'une le 24 janvier, l'autre le 14 avril. Mais comme il faut avoir une opinion, je me range du côté de ceux qui votent pour le 24 janvier, avec le programme suivant :

« Le matin, dans les écoles, « Conférence sur les événements du 24 janvier ; collation, puis » congé. »

« Une réduction en petit le 14 avril.

« Reçois, mon cher *Conteur*, mes félicitations

pour ta patriotique initiative, que j'espère de tout cœur voir aboutir.

» Bien à toi.

» Dr PAUL JOMINI,
professeur à l'École normale.

» Lausanne, 10 mars 1913.

» A propos du plébiscite du 24 janvier serait-il opportun de faire remarquer aux partisans du 14 avril qu'il se pourrait que ce jour-là tombât sur le samedi entre Vendredi-Saint et Pâques. Il y aurait ainsi quatre jours fériés consécutifs : Vendredi-Saint, samedi 14 avril, dimanche (Pâques) et lundi de Pâques.

» J. C. »

« Villars-Burquin, 3 mars 1913.

» A propos du 24 janvier, certainement je suis pour le jour férié. Ce sera le meilleur moyen de graver dans le rude cerveau de nos écoliers la date de notre fête de l'Indépendance vaudoise.

» Mon mari, instituteur, approuve aussi. Ça fait deux voix, s. v. p.

» (Signé) MARTHE SCHENKEL. »

« Berne, 10 mars 1913.

» Fête populaire 24 janvier.
Tit ! Redaktion *Conteur vaudois*,

» Lausanne.

» Ma qualité de Bernois m'empêche de voter sur cette question de fériage que vous avez dans votre journal ouverte. Je suis moi-même personnellement fâché avec trois bureaux-collègues qui, sans privilège de connaissance au fond des Vaudois ont déclaré que cette fête était imaginée pour un prolongement plus long, du Nouvel-An, du Petit Nouvel-An et Arrière Nouvel-An.

» Comme fin, je dis simplement ceci : si je serais un Vaudois, je voterais pour le fériage du 24 janvier.

» Avec considération distinguée.

» HANS SCHLAEPLI. »

(Transmis par Ernest Bobaïng).

Voici enfin une nouvelle liste de signatures en faveur du 24 janvier : Eug. Cruchon, inspecteur T. L. ; Emile Corthésy, La Conversion ; Louis Desoche, Cité, Lausanne ; Louis Zbären, av. de Morges 43 ; Roger Haslebach, av. de Morges 35 ; J.-Eug. Evard, av. des Alpes « Le Mur Blanc » ; Charles Genillard, av. Villamont 5 ; J. Mandrin, av. de Beaulieu 1 ; Albert Jantz, av. du Mont-Blanc 9 ; L. Rouilly, av. Riant-Mont 5 ; A. Huber, av. d'Echallens 56 ; E. Wieland, ch. Vinet 25 ; J. Blanc, Grancy 40 ; Jacques Lamunière, Pré-du-Marché 15 ; Alfred Wyler, av. du Mont-Blanc ; A. Junod, av. Recordon ; J. Wieser, Mauborget 12 ; J. Diserens, pl. St-François 3 ; R. Bezengon, camp. des Oiseaux.